



DÔM FINANCE

DÔM ORCHIDÉE I LONG SHORT

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.11.2022

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	8
rapport du commissaire aux comptes.....	12
comptes annuels	16
bilan	17
actif	17
passif	18
hors-bilan.....	19
compte de résultat.....	20
annexes	21
règles & méthodes comptables	21
évolution actif net	23
compléments d'information	24
inventaire.....	31

Commercialisateur	DÔM FINANCE
Société de gestion	DÔM FINANCE 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	DELOITTE 6, Place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX Représenté par Mme Virginie GAITTE

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les revenus sont intégralement capitalisés.

Objectif de gestion :

DÔM ORCHIDEE I Long/Short cherche à réaliser une performance décorrélée quelles que soient les conditions de marchés, avec une volatilité maîtrisée. La gestion se fixe un objectif de volatilité de l'ordre de 2-3%.

La gestion sera active et de court terme et se fera au travers d'achats et de positions vendeuses d'actions de la zone Euro.

Indicateur de référence :

L'objectif de DÔM ORCHIDEE I Long/Short est un objectif de performance décorrélée de l'évolution des marchés.

DÔM ORCHIDEE I Long/Short ne cherche pas à suivre ou à répliquer la performance d'un indice. Aucun indice de référence ne sera utilisé par DÔM ORCHIDEE I Long/Short afin de réaliser l'objectif de performance.

Cependant, la performance à posteriori pourra être comparée avec l'ESTER capitalisé.

L'indice ESTER correspond au taux interbancaire au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Code Bloomberg : OISESTR.

Stratégie d'investissement :

La stratégie est de type long / short sur les actions de la zone euro. Elle consiste à délivrer une performance absolue, indépendamment du comportement des marchés. Les gestionnaires peuvent prendre des positions à la vente. L'exposition nette du fonds aux marchés actions n'est pas nulle, mais varie en fonction de l'appréciation des gestionnaires. L'essentiel des investissements est réalisé sur des titres de créances, à taux fixe, taux variable ou taux révisable et instruments du marché monétaire et obligataire émis par des émetteurs de la zone euro, et libellés en euros.

Dôm Finance ne recourt pas systématiquement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'un instrument financier, mais dispose de ses propres méthodes d'évaluation et de gestion des risques associés aux actifs détenus par ses fonds. Nous utilisons la même échelle que Standard and Poor's (AAA, AA+, etc.), mais les notations elles-mêmes sont produites en interne et peuvent diverger (dans les deux sens) des notes produites par S&P même si elles sont souvent identiques.

La stratégie d'investissement en actions, via des instruments à terme, repose principalement sur des indicateurs techniques fournis par un système propriétaire d'aide à la décision, et non sur l'appréciation par les gérants des caractéristiques fondamentales des titres traités. Son objectif est de détecter rapidement et d'exploiter les rotations sectorielles opérées en permanence sur les marchés d'actions.

- C'est une stratégie liquide puisque l'activité est concentrée sur les valeurs européennes à très large capitalisation, ce qui permet, en cas de nécessité, de couper les positions très rapidement.

- C'est une stratégie active de court terme puisque l'objectif est de capter des écarts de l'ordre de 3 à 4 % en moyenne, à la hausse comme à la baisse, avec une durée indicative moyenne de détention des positions de 1 à 2 semaines.
- C'est une stratégie directionnelle, (contrairement à « neutral ») puisque le fonds peut être orienté dans un sens long ou short en fonction des tendances détectées.

Le processus d'investissement consiste à détecter très rapidement, au moyen d'un ensemble d'indicateurs techniques, puis à exploiter, des signaux de surperformance et de sous performance des valeurs composant l'univers de gestion. Les gérants se portent acheteurs des valeurs donnant des indications de surperformance, et vendeurs des titres qui donnent des signaux de sous-performance. Ponctuellement, les gérants pourront recourir à une stratégie de stock picking, en fonction d'indicateurs chartistes.

Notre politique d'investissement intègre désormais de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance, ainsi que ceux liés à la lutte contre le réchauffement climatique (critères dits E.S.G-Climat). Cette intégration est toutefois non contraignante pour le gérant et il n'est pas prévu que ce fonds soit labellisé ISR.

Description des catégories d'actifs

▪ Actions européennes (de -100 à +100%)

Les instruments financiers utilisés seront des actions européennes. Le fonds investira sur les principaux marchés européens exclusivement de la zone Euro, à savoir Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, et Portugal, Le fonds investira principalement sur les grandes et méga capitalisations européennes, appartenant aux grands indices.

La gestion sera discrétionnaire en termes de répartition géographique et sectorielle.

▪ Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le fonds pourra être investi jusqu'à 100% de l'actif net en instruments du marché monétaire (Neu CP et Bons du Trésor), émis par des entités de la zone euro et notés au minimum BBB, ou A2/P2. Dôm Finance ne recourt pas systématiquement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'un instrument financier, mais dispose de ses propres méthodes d'évaluation et de gestion des risques associés aux actifs détenus par ses fonds.

Le fonds pourra également être investi jusqu'à 100% de l'actif net en titres du marché obligataire à taux fixe, de durée résiduelle de moins de 2 ans, ou à taux variable, de durée résiduelle de moins de 3 ans, émis par des entités de la zone euro et notés au minimum BBB, ou A2/P2 (avec la même remarque que ci-dessus relative aux notations internes).

▪ Actions ou parts d'OPCVM (de 0 à 10%)

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM. Les OPCVM mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 233-16 du code de commerce.

▪ Instruments financiers à terme simples : de -100 à +100%

Le FCP DÔM ORCHIDEE I LONG SHORT pourra intervenir sur les futures et options des marchés actions européens négociés sur un marché réglementé. Il sera ainsi possible d'augmenter ou de diminuer l'exposition du portefeuille au risque actions, sans recherche de surexposition. Aucun instrument sur les marchés dérivés de taux, de change, ou de crédit ne sera utilisé.

Afin de réaliser ses objectifs de gestion, le FCP pourra intervenir sur des marchés de gré à gré :

Ainsi, le FCP DÔM ORCHIDEE I LONG SHORT investira sur des equity swap ou des CFD (Contract For Difference) qui reconstituent une exposition synthétique aux actions. Ces instruments sont montés sur mesure pour lui permettre de prendre des positions soit vendeuses soit acheteuses afin de réaliser sa stratégie, sans recherche d'effet de levier.

Le Contrat For Difference « CFD » est un produit dérivé qui s'apparente de par son principe de fonctionnement à un equity swap à durée déterminée. Ce dérivé permet au gérant de prendre des positions sans réaliser d'investissement dans le titre sous-jacent. Le CFD réplique le mouvement de prix et de flux versés par le titre mais ne donne pas lieu au transfert de propriété des titres.

Les contreparties sont sélectionnées selon des procédures strictes. Les CFD peuvent présenter des risques de liquidités.

Les CFD sont réglementés par :

- o une convention cadre FBF
- o Une annexe de remise en garantie
- o Les termes généraux du CFD qui définissent le produit dans le détail
- o Le calcul des montants payés et reçus en fin de mois, les ajustements.

▪ Dépôts

Le fonds n'investira pas dans cette catégorie d'actif.

▪ Emprunt d'espèces

Le fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats,...) dans la limite de 10%.

▪ Opérations de cessions et acquisitions temporaires de titres

Les opérations utilisées seront les prises et mises en pension et les prêts et emprunts de titres. L'ensemble de ces interventions vise à optimiser la gestion de trésorerie et optimiser les revenus perçus par l'OPCVM (de 0 à 100% de l'actif net).

Rémunération : Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions.

Informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM (en application du règlement SFTR):

- Types de garanties financières autorisées et émetteurs : Espèces uniquement
- Niveau de garanties financières requis : existence de montants de transfert minimum (« MTA » : Minimum Transfer Amount), appels de marge quotidien au-delà du MTA.
- Valorisation en valeur de marché (mark-to-market)
- Politique en matière de décote : Actif et Pourcentage de valorisation pour le collatéral
 - Espèces : pas de décote
- Politique de réinvestissement des garanties financières en espèces :

Les garanties financières reçues en espèces peuvent être : investies dans des obligations d'État de haute qualité (notation minimale AA+).

Titres intégrant des dérivés

Les éventuels bons ou droits détenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont autorisés, mais le fonds n'a pas vocation à acquérir en direct ce type d'actifs.

Gestion des risques

L'objectif de la gestion est l'optimisation du couple risque/performance, au moyen notamment d'une gestion des risques active et rigoureuse.

Cette politique de maîtrise des risques est mise en oeuvre à travers les points suivants :

Liquidité

La gestion est concentrée sur les grandes capitalisations des grands indices européens. Aucun titre de capitalisation inférieure à un milliard d'euros ne pourra être traité.

Limites d'engagement

L'engagement total brut (somme des positions longues et short en valeur absolue) pourra représenter au maximum 200% de l'actif net du fonds, conformément à la réglementation.

L'exposition nette du FCP oscillera entre -100% et +100%.

Volatilité

La stratégie d'investissement doit conduire à l'accumulation de gains de court terme réguliers, indépendants du contexte des marchés, et donc à une volatilité du fonds limitée. La volatilité maximale est de 5% sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

Le respect de cet objectif fait l'objet d'un contrôle hebdomadaire, exercé par le responsable du contrôle des risques.

Tout dépassement durable fait l'objet d'un rapport du responsable du contrôle des risques, adressé aux gérants et conduira et à un réexamen des positions.

Concentration des positions

L'univers de gestion étant constitué principalement des plus grandes capitalisations des indices, le nombre moyen de lignes en position est volontairement restreint.

Pour proscrire toute concentration excessive, la gestion respectera les règles suivantes :

- La position maximale autorisée par émetteur est de 10% de l'actif total du fonds.
- Le montant cumulé en valeur absolue des positions représentant individuellement entre 5 et 10% de l'actif du fonds ne peut pas excéder 40% de l'actif du fonds.

Perte maximale par ligne (stop loss)

Les gérants du fonds s'astreignent une gestion de trading rigoureuse avec la mise en place de Stop Loss impérative sur les lignes perdantes.

Quand cette limite est atteinte, les gérants procèdent au débouclage immédiat de la position ; les responsables du contrôle de premier niveau s'assureront du respect impératif et immédiat de cette règle.

Gestion du risque de baisse de l'actif

Le suivi quotidien et hebdomadaire de l'évolution de la perte courante du fonds – ou drawdown - et, partant, la politique de gestion du risque de baisse de l'actif, est partie intégrante du contrôle des risques et de la stratégie d'investissement.

- Dans le cas d'un drawdown d'un montant atteignant 5%, et constaté au cours des six dernières semaines d'exercice, les gérants devront procéder au réexamen de la composition d'ensemble du portefeuille et de chacune des positions et adresser un rapport au responsable du contrôle des risques détaillant les décisions envisagées.

En outre, les limites d'engagement seront abaissées :

- L'engagement brut pourra représenter au maximum 100% de l'actif net du fonds.
- L'engagement net pourra représenter au maximum 50% de l'actif net du fonds.

Ces dispositions cesseront de s'appliquer quand le drawdown courant reviendra en dessous de 3%.

• Dans le cas où le drawdown s'aggraverait pour atteindre 10%, et afin d'assurer la gestion du risque de baisse de l'actif, une poche de liquidités serait impérativement créée, le ratio d'engagement brut serait alors ramené à 70% maximum de l'actif du fonds, et l'engagement net à 35%.

Ces dispositions cesseront de s'appliquer quand le drawdown courant reviendra en dessous de 7%.

Profil de risque :

Le fonds est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant les parts du FCP sont les suivants :

Risques spécifiques au processus de gestion

Le processus de gestion repose sur l'élaboration d'un modèle d'aide à la décision permettant d'identifier des signaux sur la base de résultats statistiques passés. Il existe un risque que ce modèle ne soit pas efficient, rien ne garantissant que les situations de marché passées se reproduisent à l'avenir.

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être intégralement restitué.

Risque lié aux marchés d'actions : Ce risque dépend essentiellement des expositions nettes du FCP. Le FCP peut être exposé aux marchés actions, il est directement associé à l'évolution générale et aux aléas des marchés d'actions ainsi qu'à la performance sous-jacente de leurs composantes individuelles et sectorielles. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser significativement. Le fonds pouvant avoir une exposition nette négative, sa valeur liquidative est susceptible de sous-performer voire de baisser dans un marché haussier. A l'inverse, du fait de son éventuelle exposition au-delà de l'actif net, le fonds est susceptible d'amplifier la baisse dans un marché baissier.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le fonds cherche à générer de la performance par des anticipations à la hausse ou à la baisse de l'évolution du cours des instruments composant son univers de gestion. Ces anticipations peuvent être erronées et conduire à une contre-performance provoquant une performance inférieure à l'objectif de gestion. En cas d'évolution défavorable de ces anticipations, (hausse des positions vendeuses et/ou baisse des positions acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Ce risque mesure les pertes encourues par le FCP au titre des engagements contractés auprès d'une contrepartie défaillante. En particulier, le FCP aura recours aux Swaps sur actions et indices ainsi qu'aux CFD afin de mettre en oeuvre sa stratégie.

Risque de taux : Les variations des marchés de taux peuvent entraîner des variations de l'actif pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds : le fonds pouvant être composé jusqu'à 100% en supports de taux courts, la valeur liquidative peut baisser en cas de hausse des taux.

Risque de conflit d'intérêt : Le risque de conflit d'intérêt peut advenir en particulier lors de la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la société de gestion. Le FCP n'est pas exposé à ce risque, la société de gestion ne réalisant aucune des opérations visées avec une contrepartie liée à son groupe.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs

Montant minimal de souscription :

Souscription initiale : 50.000

Souscriptions ultérieures : 1 part.

Le FCP s'adresse à tous souscripteurs. L'horizon d'investissement minimum recommandé est de 5 ans. Le souscripteur recherche une performance absolue quelles que soient les conditions de marché avec une volatilité maîtrisée. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 5 ans mais aussi de votre désir de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements pour ne pas être uniquement exposé aux risques de cet OPCVM. Il s'adresse en priorité à une clientèle institutionnelle.

La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Selon le régime fiscal du souscripteur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

*• Les derniers documents annuels et périodiques, ainsi que le document présentant les principes de la politique de rémunération des collaborateurs sont disponibles sur le site internet de la société et sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : Dôm Finance - 1, rue des Italiens 75009 Paris - Tél. 01 45 08 77 77 - www.dom-finance.fr.
Toutes explications supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.*

rapport d'activité

Politique de gestion

L'année 2022 : le changement d'orientation de la politique monétaire des banques centrales face à la recrudescence de l'inflation pèse sur les marchés

NB : DOM ORCHIDÉE I Long/Short vise un objectif de performance absolue, décorrélée de l'évolution des marchés. Le FCP ne cherche pas à suivre ou à répliquer la performance d'un indice. Aucun indice de référence n'est utilisé par DOM ORCHIDÉE I Long/Short afin de réaliser l'objectif de performance. Les données concernant notamment l'évolution de l'Eurostoxx50 ne sont fournies qu'à titre indicatif.

Après une année 2021 au cours de laquelle les marchés d'actions ont connu un fort rebond post pandémie, l'année 2022 a été celle d'un repli général des indices confrontés à une brutale remontée des taux d'intérêt initiée notamment par les décisions de banques centrales sommées de lutter contre une inflation, non plus transitoire comme initialement jugé, mais désormais galopante. D'abord alimentée dans plusieurs secteurs par la désorganisation des chaînes d'approvisionnement du fait de la situation sanitaire dans le courant de l'année 2021, l'inflation s'est rapidement propagée à l'ensemble des économies développées au point de s'installer de manière pérenne à un niveau élevé à la faveur du rebond économique et de son impact immédiat sur le prix de l'ensemble des matières premières. L'invasion de l'Ukraine par la Russie à la fin du mois de février et la crise énergétique engendrée spécialement en Europe par les sanctions prises n'auront fait que porter à leur paroxysme des tensions préexistantes. Face à une inflation atteignant les 10% dans la plupart des économies occidentales, à des banques centrales relevant leurs taux directeurs à marche forcée, et à des marchés obligataires en chute libre, les marchés d'actions européens, moins valorisés que leurs homologues américains, ont connu une année chahutée mais sont parvenus à limiter leur chute grâce principalement à la résilience des résultats de sociétés.

Alors que le mois de décembre 2021 voyait les marchés clôturer l'année sur une tonalité particulièrement optimiste témoignant de la confiance des investisseurs en la capacité des banques centrales de juguler l'inflation sans réduire exagérément la croissance, l'ambiance allait rapidement et drastiquement changer. Dès le mois de janvier, les indices actions déstabilisés par les statistiques d'inflation (7% de hausse des prix à la consommation en décembre aux USA, 5.3% en zone euro) subissaient la dégradation des marchés obligataires et voyaient poindre le risque d'un conflit majeur entre la Russie et l'Ukraine. La matérialisation de ce risque fin février avec l'invasion de l'Ukraine, synonyme de disruption majeure, tant sur les plans géostratégique et militaire, qu'économique (envolée du prix des matières premières et donc potentiel choc stagflationniste) et microéconomique (nombreuses sociétés directement exposées à la Russie), faisait chuter fortement les indices. S'ensuivait un épisode de forte volatilité notamment au début du mois de mars qui voyait les indices actions chuter de près de 10% en 4 séances et le pétrole gagner 26% pour atteindre 133\$ le baril. La glissade se poursuivait en avril, alimentée par la montée inexorable des taux d'inflation et l'envolée corollaire des taux d'intérêt, mais limitée dans son ampleur par la bonne tenue des résultats des plus grosses capitalisations de la cote. Globalement stables en mai, les indices rechutaient en juin, alors que la nouvelle détérioration des statistiques d'inflation conduisait la FED à accélérer le rythme de remontée de ses taux directeurs et la BCE à annoncer la fin des taux négatifs, ce qu'elle matérialisera en relevant ses taux le mois suivant. Les espoirs nés en juillet de la bonne tenue des résultats d'entreprises pour le premier semestre et de l'apparent adoucissement des discours des banques centrales tournaient rapidement court et les marchés européens atteignaient leur point bas en septembre entraînés par la chute des marchés obligataires. Profitant de l'espoir d'une modération des politiques monétaires, suscité par le ralentissement de l'inflation aux USA depuis le pic de juin, et toujours portés par des résultats de sociétés favorisés notamment par la baisse de l'euro-dollar, les marchés rebondissaient fortement en octobre et novembre. Mais cet optimisme était douché en décembre par les propos très agressifs du patron de la FED déterminé à poursuivre en 2023 les hausses de taux pour rendre la politique monétaire restrictive avec donc des taux réels positifs.

Bilan de l'année : 7 hausses de taux pour la FED et des taux relevés de 425bps à 4.25/4.50%, 4 pour la BCE avec un taux de dépôt à 2% soit +250bps, un taux d'inflation en zone euro quasiment doublé et proche de 10%, des taux 10 ans remontant de 275bps en Allemagne à 2.57%, de 292 bps en France (3.11%), mais un Eurostoxx50 limitant sa perte à 11.7% contre -19.4% pour le S&P et -33% pour le Nasdaq.

Stratégie d'investissement

DOM Orchidée I Long/Short cherche à réaliser une performance absolue quelles que soient les conditions de marchés, avec une volatilité maximale de l'ordre de 2 à 3 %. La stratégie mise en œuvre repose principalement sur des indicateurs techniques, fournis par un système propriétaire d'aide à la décision, et non sur l'appréciation par les gérants des caractéristiques fondamentales des titres traités.

Le processus d'investissement consiste à détecter très rapidement, au moyen d'un ensemble d'indicateurs techniques, puis à

exploiter, des signaux de surperformance et de sous performance des valeurs composant l'univers de gestion. Les gérants se portent acheteurs des valeurs donnant des indications de surperformance, et vendeurs des titres qui donnent des signaux de sous-performance. C'est une gestion active de court terme.

Cette stratégie d'investissement n'a pas connu d'inflexion notable par rapport à celle suivie les années précédentes, seules quelques améliorations purement techniques ont été apportées à nos modèles quantitatifs.

Perspectives 2023 : entre espoir de baisse de l'inflation et crainte de la récession

En ce début d'année, les marchés européens d'actions font preuve d'optimisme, alors même que la visibilité sur l'évolution de l'économie et sur celle des indices paraît réduite.

Trois facteurs principaux étayent cet optimisme : en premier lieu, la baisse de l'inflation commencée aux USA dès le début du second semestre 2022 va se poursuivre. Le taux va mécaniquement baisser au premier trimestre à mesure que les forts chiffres mensuels du début 2022 seront remplacés par des chiffres beaucoup plus faibles début 2023. Ainsi, compte tenu de la hausse programmée des taux de la FED, ceux-ci vont dépasser le taux d'inflation aux USA vers la fin du 1er trimestre, et cette perspective de taux réels redevenus positifs alimentera les anticipations de fin du durcissement monétaire et soutiendra les marchés obligataires et actions. Dans ce contexte de repli de l'inflation et de réduction de la pression des banques centrales, la récession sera évitée ou au pire sera très limitée dans son ampleur comme dans sa durée grâce notamment au niveau soutenu de la demande des ménages confortée par la moindre pression sur le pouvoir d'achat et la bonne tenue du marché de l'emploi. Conséquence : les entreprises seront globalement en mesure de maintenir leurs marges et leur capacité bénéficiaire et pourront trouver en Chine et dans l'ensemble de l'Asie les relais de croissance qui pourraient faire défaut aux USA.

Cette vision est-elle trop optimiste ?

On peut faire observer que la baisse, réelle, de l'inflation est largement due à la chute des prix de l'énergie, alors même que l'inflation core semble s'ancrer à des niveaux relativement élevés. Or, en l'absence totale de signe de résolution du conflit entre Russie et Ukraine, les risques évidents d'escalade pourraient se traduire par de nouvelles tensions sur les prix du gaz. Dans ce contexte, la BCE a clairement notifié son intention de garder le cap et le rythme de la hausse de ses taux directeurs jusqu'à voir un recul significatif des pressions inflationnistes. Dès lors, la conjonction d'une poursuite de la hausse des taux et d'un ralentissement macroéconomique est inédite et représente un défi majeur pour les marchés.

De même, si les entreprises ont globalement maintenu leurs marges dans un contexte de forte inflation et donc de perte de repères des consommateurs, rien n'indique qu'elles soient en capacité de continuer à augmenter leurs prix alors que l'inflation se réduit et que la demande diminue. Moindre capacité à augmenter les prix et renchérissement du crédit se conjugueraient alors pour créer une tension sur les marges et les profits.

L'attractivité des actions rétablie en 2022 par la baisse des marchés et la hausse des bénéfices des sociétés se détériorerait si le mouvement inverse observable en ce début d'année – hausse des marchés, downgrading des earnings – devait se poursuivre.

Quoiqu'il en soit, l'opposition entre les anticipations très divergentes des investisseurs devrait être source de volatilité.

Performances du fonds

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Sur l'exercice, le fonds DOM Orchidée I Long/Short réalise une performance négative, -1.04% ; cette performance est nette de frais de gestion.

Elle peut se comparer à celle de l'Ester capitalisé, - 0.19%.

La volatilité calculée sur une base hebdomadaire se monte à 2.15%, et le ratio Sharpe s'établit à -0.40 (avec un taux sans risque à -0.19%).

Le worst drawdown sur l'exercice en base mensuelle se monte à -1.89%.

Sur les 12 mois de l'exercice, 5 ont été gagnants pour un gain moyen de +0.63%, 7 négatifs de -0.59% en moyenne.

La performance du fonds a subi la détérioration de sa poche obligataire du fait de la brutale remontée des taux, et ce, en dépit d'une sensibilité limitée de l'ordre de 0.80.

La contribution de la poche actions est en revanche positive.

D'un point de vue sectoriel, une minorité de secteurs réalisent des contributions positives, les gains les plus élevés provenant des secteurs « Energie », « Techno » et « Industrie ».

Les secteurs perdants sont principalement les secteurs « Banque », « Assurances » et « Santé ».

Indications sur les mouvements intervenus

La gestion du fonds est active et de court terme. La durée moyenne de détention des positions est de 3 à 4 jours.

Le taux de rotation du portefeuille a été sur l'exercice d'environ 21 fois.

Les transactions les plus importantes en capitaux ont porté sur les obligations suivantes :

- DE000A2BPB50 KRED WIEDERAUFBAU 0%16-150923 ; 1 476 260.00EUR
- FR0013344181 CADES 0,125%18-251023 ; 1 468 230.43EUR

- FR0010466938 OAT 4,25%07-25102023 ; 1 080 853,43 EUR
- DE0001102325 ALLEMAGNE 2%13-150823 ; 1 037 632,88EUR

Méthode de calcul du risque

La méthode employée pour mesurer le risque global du Fonds est le calcul de l'engagement.

Au 30/11/2022, l'engagement s'élevait à 1 293 780€ soit 7.82%, et se décomposait ainsi :

- Futures action : 1 189 500€
- Equity swap : 104 280€.

Distribution

Le fonds DOM Orchidée I Long/Short est un fonds de capitalisation. Il ne procède à aucune distribution.

Information sur la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (critères ESG)

Le Fonds prend en compte les critères ESG et relève de l'article 8 du règlement SFDR.

Sur une échelle de 0 à 10, la note du fonds DOM Orchidée I Long/Short au 30 novembre 2022 est de 7.31, en hausse par rapport à l'année précédente où elle s'établissait à 6.10.

Cette note correspond à un rating interne moyen de AA contre A fin 2021.

A qualités financières équivalentes entre deux émetteurs, on continuera de privilégier celui qui aura la meilleure note ESG.

A partir du 30 décembre 2022, cet OPCVM relèvera de l'article 6 du règlement SFDR, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prendront plus en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Pour l'exercice 2022, DÔM Finance n'est pas tenue d'élaborer le document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où le recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté un montant inférieur à 500 000 .

Utilisation d'instruments financiers dérivés

Le FCP DOM ORCHIDEE I LONG SHORT intervient sur les futures et options sur futures des marchés actions européens négociés sur un marché réglementé.

Il investit également dans des equity swaps, qui ont pour sous-jacents des actions de la zone euro, et sont montés sur mesure pour lui permettre de prendre des positions soit vendeuses soit acheteuses et réaliser sa stratégie.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés n'a pas pour objet d'augmenter l'exposition globale du portefeuille.

Au 30 novembre 2022, l'exposition nette obtenue à travers l'utilisation des instruments financiers dérivés se montait à 7.82%.

Deux intermédiaires ont été sélectionnés comme contrepartie : Morgan Stanley Intl, et Newedge Group.

Éléments susceptibles d'influencer la valeur liquidative du portefeuille

A la date d'établissement du rapport de gestion, il n'a pas été rencontré les événements listés ci-dessous :

- des événements significatifs intervenus au cours de l'exercice tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de VL).
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement.

Techniques de gestion efficaces du portefeuille

Le FCP n'a pas recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille .

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

Information relative aux instruments financiers du groupe

Au 30 novembre 2022, le fonds DOM Orchidée Long/Short ne détenait aucun instrument financier du groupe.

Informations sur la politique de rémunération

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs du portefeuille que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a un effectif de 23 personnes à fin 2022, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 2237 K€ sur l'année 2022.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 484 K€ sur l'année 2022.

Tableau de suivi des rémunérations : Effectif 27 personnes

Nombre de bénéficiaires : 27	Rémunérations fixes	Rémunérations variables
Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2022	2237 K€	484 K€

Dont 18 preneurs de risques

Nombre de bénéficiaires : 18

Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (fixes) : 1 708 K€

Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2022 (variables) : 319 K€

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

Situation Guerre en Ukraine

Dans le cadre de la situation russo-ukrainienne, nous n'avons eu aucune exposition aux actifs russes, biélorusses et ukrainiens dans les fonds gérés par Dôm Finance.

rapport du commissaire aux comptes

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20903
92030 La Défense Cedex

DÔM ORCHIDEE I LONG/SHORT (Ex ORCHIDEE I LONG/SHORT)

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
DÔM FINANCE

39 rue Mstislav Rostropovitch
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 novembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP DÔM ORCHIDEE I LONG/SHORT (Ex ORCHIDEE I
LONG/SHORT),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif DÔM ORCHIDEE I LONG/SHORT (Ex ORCHIDEE I LONG/SHORT) constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 novembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris (le-de-France)
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
S72 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041
Une entité du réseau Deloitte



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 décembre 2021 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d’ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l’établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d’évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En raison de la réception tardive de certains éléments indispensables à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

comptes annuels

BILANactif

	30.11.2022	30.11.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	13 607 155,33	16 830 151,62
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	12 337 559,83	14 526 203,94
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	798 565,37	1 003 160,00
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	462 443,54	1 290 037,58
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 100,00	8 300,00
Autres opérations	7 486,59	2 450,10
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	89 483,20	34 629,40
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	89 483,20	34 629,40
Comptes financiers	3 086 654,35	3 049 785,00
Liquidités	3 086 654,35	3 049 785,00
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	16 783 292,88	19 914 566,02

BILAN passif

	30.11.2022	30.11.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	16 495 649,10	19 505 197,05
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	85 206,92	336 550,56
• Résultat de l'exercice	-28 639,62	-142 124,77
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	16 552 216,40	19 699 622,84
Instruments financiers	1 100,00	8 300,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 100,00	8 300,00
Autres opérations	-	-
Dettes	220 892,27	206 643,18
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	220 892,27	206 643,18
Comptes financiers	9 084,21	-
Concours bancaires courants	9 084,21	-
Emprunts	-	-
Total du passif	16 783 292,88	19 914 566,02

HORS-bilan

30.11.2022

30.11.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	1 189 500,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	282 900,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	104 280,00	1 251 728,51
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.11.2022	30.11.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 355,17	162,83
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	280 080,89	216 935,29
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	282 436,06	217 098,12
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-19 516,25	-21 091,95
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-19 516,25	-21 091,95
Résultat sur opérations financières (I - II)	262 919,81	196 006,17
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-294 561,50	-357 759,91
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-31 641,69	-161 753,74
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	3 002,07	19 628,97
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-28 639,62	-142 124,77

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Dôm Finance délègue le calcul de la valeur liquidative du FCP DÔM ORCHIDEE I Long/Short, qui sera calculée par le valorisateur Société Générale SA quotidiennement. Dôm Finance conserve la responsabilité du calcul de la valeur liquidative.

Les actions européennes sont négociées sur un marché réglementé et valorisées sur la base du cours de bourse de clôture.

Les CFD sont valorisés sur la base des cours de bourse de clôture de leurs sous-jacents actions.

Les contrats Futures et options sur indices sont négociés sur un marché réglementé et valorisés sur la base de leur cours de compensation.

Les parts ou actions d'OPCVM sont valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

La valeur liquidative de la part est calculée en divisant la valeur liquidative du FCP par le nombre de parts du FCP. Cette valeur liquidative tient compte des frais qui sont déduits de l'actif du FCP.

Règles de comptabilisation

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus. Les revenus sont enregistrés en coupon encaissé.

Les titres en portefeuille sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle.

Les données comptables ne font l'objet d'aucune réintégration ou rectification pour l'arrêté des comptes de l'exercice. Cette méthode est par conséquent, cohérente avec celle utilisée pour le calcul des valeurs liquidatives (principe de constance des méthodes de calcul).

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds Commun de Placement, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue, notamment, par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement peuvent s'ajouter :

- Des commissions de performance facturées au Fonds Commun de Placement. Les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds Commun de Placement a atteint ou dépassé ses objectifs de performance ;
- Des commissions de mouvement facturées au Fonds Commun de Placement ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion	Actif net	1,60% TTC, prélevés au début de chaque mois.
Frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Néant
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,20% TTC maximum.
Commissions de mouvement versées à la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction effectuée pour le compte du FCP	Néant
Commissions de mouvement versées au dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction effectuée pour le compte du FCP	Barème suivant la place de transaction.
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC au-dessus de l'ESTER capitalisé, si la performance est positive.

Pour l'exécution de ses transactions, le FCP fait appel à des intermédiaires financiers. Ceux-ci sont spécifiquement sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Notoriété et solidité financière de la société ;
- Qualité et coût d'exécution des ordres ;
- Qualité de la recherche (macro-économique, sectorielles, valeurs) ;
- Qualité du back office ;
- Confidentialité des ordres transmis.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Changement de dénomination de l'OPC, devenu DÔM ORCHIDEE I LONG SHORT en remplacement de ORCHIDEE I LONG SHORT
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Les revenus sont intégralement capitalisés.



2 évolution actif net

Devise	30.11.2022	30.11.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	19 699 622,84	16 196 868,32
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	862 141,99	19 044 412,32
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-3 814 352,29	-15 480 240,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	659,95	210 164,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-359 199,90	-389 460,57
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 518 302,33	1 218 508,72
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 059 474,89	-792 671,28
Frais de transaction	-24 090,90	-40 429,20
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-251 987,53	-88 001,84
- Différence d'estimation exercice N	-295 885,04	-43 897,51
- Différence d'estimation exercice N-1	-43 897,51	44 104,33
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	12 236,49	-17 774,82
- Différence d'estimation exercice N	6 386,59	-5 849,90
- Différence d'estimation exercice N-1	-5 849,90	11 924,92
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-31 641,69	-161 753,74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	16 552 216,40	19 699 622,84

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	11 230 966,92	-
Obligations à taux variable	1 106 592,91	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	798 565,37

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	1 189 500,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	104 280,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	11 230 966,92	-	1 106 592,91	-
Titres de créances	798 565,37	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	3 086 654,35
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	9 084,21
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	8 560 968,79	3 776 591,04	-	-
Titres de créances	798 565,37	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	3 086 654,35	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 084,21	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		89 483,20
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Dépôts de garantie (versés)		89 483,20
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		220 892,27
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Dépôts de garantie (versés)		199 000,00
Frais provisionnés		21 892,27
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	6 337,0436	862 141,99	28 130,7306	3 814 352,29
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	30.11.2022	30.11.2021
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-28 639,62	-142 124,77
Total	-28 639,62	-142 124,77
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-28 639,62	-142 124,77
Total	-28 639,62	-142 124,77
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.11.2022	30.11.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	85 206,92	336 550,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	85 206,92	336 550,56
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	85 206,92	336 550,56
Total	85 206,92	336 550,56
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.11.2022	30.11.2021	30.11.2020	29.11.2019	30.11.2018
Actif net	16 552 216,40	19 699 622,84	16 196 868,32	15 815,31	13 766,73
Nombre de parts en circulation	122 585,1149	144 378,8019	119 151,2958	116 222,0003	100 597,0127
Valeur liquidative	135,02	136,44	135,93	136,07	136,85
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,46	1,34	-1,28	-0,80	-0,36

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 13 mai 2008.

4 inventaire au 30.11.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
XS1823532640	BNP PARIBAS 1.125% 22/11/2023	PROPRE	1 000 000,00	984 988,22	EUR	5,95
FR0013299591	BPIFRANCE FINANCEMENT SA 0.125% 25/11/2023	PROPRE	400 000,00	390 585,59	EUR	2,36
FR0013344181	CAISSE D AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE 0.125% 25/10/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 468 260,21	EUR	8,87
IT0005244774	CASSA DEPOSITI E PRESTIT FRN 09/03/2023	PROPRE	1 100 000,00	1 106 592,91	EUR	6,69
FR0011659366	CREDIT AGRICOLE 3.03% 21/02/2024	PROPRE	850 000,00	846 043,85	EUR	5,11
EU000A1G0D39	EUROPEAN FINANCIAL STABILITY FACILITY 0.125% 17/10/2023	PROPRE	400 000,00	392 551,01	EUR	2,37
DE0001102325	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2% 15/08/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 006 702,60	EUR	6,08
FR0010466938	FRANCE 4.25% 10/25/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 534 626,99	EUR	9,27
DE000A2BPB50	KFW 0% 15/09/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 474 560,00	EUR	8,91
FR0014009EI0	L OREAL SA 0.375% 29/03/2024	PROPRE	1 000 000,00	977 517,95	EUR	5,91
FR0011119783	OSEO 3.125% 26/09/23	PROPRE	200 000,00	202 101,26	EUR	1,22
FR0014009KS6	SANOFI 0.875% 06/04/2025	PROPRE	500 000,00	485 736,71	EUR	2,93
FR0013403441	SOCIETE GENERALE 1.25% 15/02/2024	PROPRE	500 000,00	493 400,75	EUR	2,98
FR0013330115	THALES SA 0.875% 19/04/2024	PROPRE	1 000 000,00	973 891,78	EUR	5,88
Total Obligation				12 337 559,83		74,54
O.P.C.V.M.						
FR0011304229	DELUBAC PRICING POWER PART I 2D	PROPRE	26,00	459 391,14	EUR	2,78
FR0013064383	KARAKORAM ANNAPURNA DECIMALES FCP	PROPRE	11 740,00	3 052,40	EUR	0,02
Total O.P.C.V.M.				462 443,54		2,79
Total Valeurs mobilières				12 800 003,37		77,33
Swap de Taux						
SWAP04006077	ST040324 AUT+M/AUT+M	PROPRE	1,00	7 486,59	EUR	0,05
Total Swap de Taux				7 486,59		0,05

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	1 100,00	1 100,00	EUR	0,01
Total APPELS DE MARGES				1 100,00		0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR NEC	PROPRE	-9 084,21	-9 084,21	EUR	-0,05
	BANQUE EUR NEWEDG	PROPRE	639 055,19	639 055,19	EUR	3,86
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	2 447 599,16	2 447 599,16	EUR	14,79
Total BANQUE OU ATTENTE				3 077 570,14		18,59
DEPOSIT DE GARANTIE						
	COLLATÉRAL ESP VERSÉ	PROPRE	-199 000,00	-199 000,00	EUR	-1,20
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	89 483,20	89 483,20	EUR	0,54
Total DEPOSIT DE GARANTIE				-109 516,80		-0,66
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-21 892,27	-21 892,27	EUR	-0,13
Total FRAIS DE GESTION				-21 892,27		-0,13
Total Liquidites				2 947 261,07		17,81
<i>Futures</i>						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
VG161222	EURO STOXX 50 1222	PROPRE	-30,00	-1 100,00	EUR	-0,01
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-1 100,00		-0,01
Total Futures				-1 100,00		-0,01
Creances negociables						
Interets precomptes.						
XS2433591125	IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 12/01/2023	PROPRE	800 000,00	798 565,37	EUR	4,82
Total Interets precomptes.				798 565,37		4,82
Total Creances negociables				798 565,37		4,82
Total DÔM ORCHIDÉE LONG SHORT				16 552 216,40		100,00

ANNEXE II

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : **Orchidee Long Short**
 Identifiant d'entité juridique : **969500KGRE6DTEB6W78**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au travers d'analyses et de notations de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier du fonds est :

- de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement,
- de conserver une intensité carbone inférieure à son univers d'investissement,
- de couvrir 90% des émetteurs du portefeuille, hors liquidité, produits dérivés et OPC,

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- d'exclure le émetteurs impliqué dans l'industrie du charbon et des armements controversés.
- **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Le Fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants :

- la moyenne ESG pondérée des émetteurs en portefeuille – (qu'ils soient publics ou privés) – est supérieure à la moyenne ESG pondérée de son univers d'investissement.
- La couverture des critères extra-financiers est supérieure à 90%, hors liquidité, produits dérivés et OPC,
- Les émetteurs couvert par le fournisseur de données extra-financières dont le chiffre d'affaires (CA) lié à l'industrie du charbon est supérieur à 21% sont formellement exclus,
- Les émetteurs couvert par le fournisseur de données extra-financières dont le premier centime de chiffre d'affaires (CA) lié à l'industrie des armements controversés sont formellement exclus,
- L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille du portefeuille (T CO2 / M CA) doit être inférieure à l'intensité carbone moyenne pondérée de l'univers.

- **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- l'activité ne cause pas de préjudice important à aucun des autres objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.



Les principales

incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives de décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable, ainsi le principe de ne pas causer de préjudice n'est pas couvert par le Fonds.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

N/A

- — — Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

N/A



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

- Oui, le Fonds prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Cependant, les 14 facteurs d'incidences négatives ne sont pas pris en compte systématiquement. En effet, selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues selon une matrice de matérialité, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur.

Il est important de souligner que l'intensité carbone (TCO_2 / MCA) de l'émetteur est toujours prise en compte.

- Non

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Le fonds intègre des considérations ESG dans la sélection des investissements, de manière à obtenir une notation ESG moyenne pondérée supérieure à celle de son univers d'investissement, en y appliquant au préalable un filtre d'exclusions sectorielles et normatives.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements
- **des dépenses**



d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple.

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

- **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Les éléments contraignant le choix des investissements sont les suivants :

- taux de couverture ESG minimum de 90% du portefeuille, hors liquidité, produits dérivés et OPC.
- Notation ESG moyenne pondérée du portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement,
- Intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement.

- **Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?**

Le taux minimal d'engagement est relativement restreint puisqu'il se limite aux émetteurs présents dans la liste d'exclusions qui représentent moins de 1% de l'univers d'investissement.

- **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?**

Pour déterminer si les sociétés suivent des pratiques de bonne gouvernance, la société de gestion examine des critères sociaux et de gouvernance de manière à retranscrire les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cependant, les entreprises ne respectant pas toutes les dispositions de Pacte mondial des Nations-Unies peuvent être financées.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

- **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

La société de gestion ne prend pas en compte les produits dérivés dans les considérations ESG.

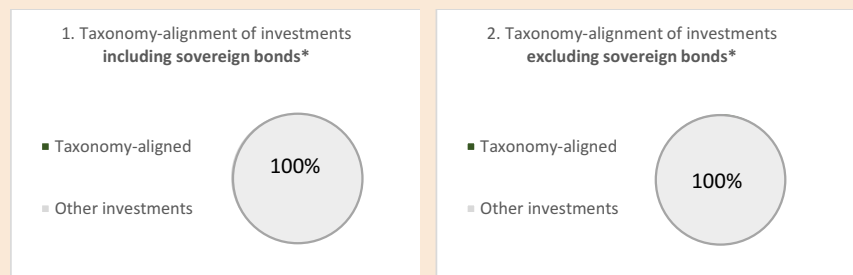
Les activités

habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. **Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* For the purpose of these graphs, 'sovereign bonds' consist of all sovereign exposures



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

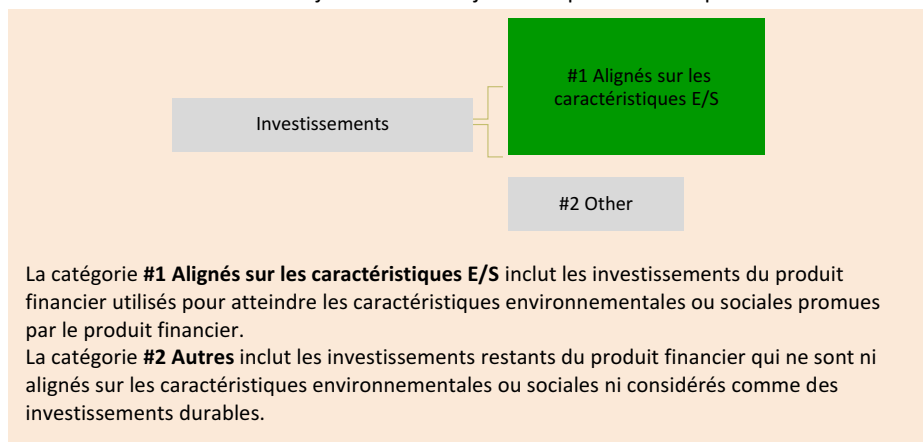
● **Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes est nulle.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Aucun investissement sous-jacent n'a d'objectif de prise en compte des critères de



l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan

environnemental. Ainsi, le FCP a un objectif nul d'alignement au Règlement Taxonomie.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Aucun investissement sous-jacent n'a d'objectif de prise en compte de critères d'investissement durables sur le plan social. Ainsi, le FCP a une part minimale nulle d'investissements durables sur le plan social.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » sont les cas de figure suivants :



- Émetteur non couvert par les critères ESG
- Liquidité
- Produit dérivé
- OPC



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet ?

A titre de comparaison de performances extra-financières, le Fonds est comparé à son univers d'investissement. Cependant, aucun indice spécifique n'a été afin de déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

N/A

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?**

N/A

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

N/A

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**

N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site Internet :

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière et la prise en compte de critères extra-financiers au sein de la gestion, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.dom-finance.fr.